

**Pont-Château
Le 29 juillet 2025**

SERVICE DIRECTION GENERALE

ADRESSE 2 rue des Châtaigniers
44160 PONTCHATEAU

Mesdames Sophie PERIN et Elodie MILHAUD.
Représentantes du collectif des parents d'élèves
Et usagers de l'EMI

DOSSIER SUIVI PAR Yves MAUGEY

TELEPHONE 02 40 45 07 94

TELECOPIE 02 40 45 07 99

COURRIEL cabinetpresident@cc-paysdepontchateau.fr

NOS REF JLM/DF/YM – 07-02-2025

OBJET **Courrier de demandes du 24 juillet 2025**

Mesdames,

Par courrier visé en objet, vous avez saisi le Président de la Communauté de communes de questions auxquelles, nous avons convenu que je vous apporte réponses.

Aussi, je tiens à vous rappeler que les consignes mises en œuvre pour la rentrée de septembre 2025 ont été délibérées par le conseil communautaire lors de l'adoption des orientations budgétaires le 6 mars 2025. Je vous rappelle également que ces orientations donnent à l'EMI des moyens humains et budgétaires très importants qui ont été précisés par courrier le 6 juillet dernier.

C'est dans ce cadre que les cours dispensés ont été définis et les inscriptions confirmées par l'EMI. Aussi, dès lors que les limites d'inscriptions sont atteintes, il n'est pas envisageable de mobiliser d'autres moyens.

Concernant l'organisation future, après retour et analyse de la totalité des inscriptions 2025/26, j'impulserai un travail approfondi au sein de la commission intercommunale afin de définitivement partager et arrêter les modalités de fonctionnement de l'EMI à partir du cadre décisionnel existant.

Au-delà de la commission, un travail technique sera conduit par les services intercommunaux, dont bien entendu la responsable du pôle population et la directrice de l'école ; des temps de concertation avec vous seront également organisés et vous pourrez apporter vos réflexions quant aux principes retenus.

Enfin, je vous précise que l'ensemble de ce travail devra trouver une cohérence budgétaire avec les moyens dont la Communauté disposera à partir de 2026. A cet égard, je vous rappelle que les contributions spécifiques perdues ne seront pas retrouvées et qu'il est déjà demandé aux collectivités locales de contribuer fortement à la diminution de la dette publique nationale. Aussi, c'est dans cet environnement financier contraint que les élus doivent prendre leurs décisions de conduite des politiques publiques.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

SIÈGE SOCIAL

2 RUE DES CHÂTAIGNIERS
44160 PONT-CHÂTEAU

TÉL : 02 40 45 07 94

FAX : 02 40 45 07 99

accueil@cc-paysdepontchateau.fr

www.cc-paysdepontchateau.fr

La Vice-présidente en charge de la Culture ,



Dominique FRASLIN